



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

**REVISION 001 TO A
INVITATION TO TENDER**

**RÉVISION 001 À UNE
INVITATION À SOUMISSIIONER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Parks Canada Agency
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Réfection de la promenade Bow Valley – Parc national du Canada Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0451/A	Date : 5 fevier 2020
Amendment No. - N° de modification : 001	
Client Reference No. - N° de référence du client : 967-06	
GETS Reference No. N° de reference de SEAG : PW-20-00904227	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 25 février 2020	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
--	--

F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen		
Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : Parc national du Canada Banff See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 001

La présente modification vise à modification du dossier d'appel d'offres et à diffuser questions et réponses.

A. Modification du dossier d'appel d'offres

1. DEVIS

Supprimer le document suivant au complet :

967-06 - BVP Pavement Rehab - Specifications_IFT R2_2020-01-21.pdf

Remplacer par :

967-06 - BVP Pavement Rehab - Specifications_Amendment 1_2020-01-29.pdf

Les modifications dans le devis mis à jour sont indiquées en **rouge** dans le texte et résumés dans le document suivant :

- 967-06 (5P420-19-0451A) Summary of Changes_Amendment 1 (EN).pdf
(Dans DSP2_19-0451.zip)

2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Supprimer le document suivant au complet :

H –Mannix Pit Plan November 2019.pdf

Remplacer par :

H –Mannix Pit Plan November 2019_Amendment 1 Markup.pdf

3. Ajouter le dossier suivant :

DSP2_19-0451.zip

- 967-06 - BVP Pavement Rehab - Specifications_Amendment 1_2020-01-29.pdf
- H - Mannix Pit Plan November 2019_Amendment 1 Markup.pdf
- 967-06 (5P420-19-0451A) Summary of Changes_Amendment 1 (EN).pdf

B. Questions et réponses

Q1 Est-ce que Parcs Canada peut indiquer sur le plan de la carrière Mannix la zone où l'entrepreneur pourra installer le fondoir portatif?

R1 Consulter le plan de la carrière Mannix mis à jour, « *H – Mannix Pit Plan November 2019_Amendment 1 Markup.pdf* » dans le dossier *DSP2_19-0451.zip*.

Q2 Est-ce que la carrière Mannix est barrée? J'aimerais inspecter le site.

R2 La carrière Mannix est barrée, car elle est en exploitation. Consulter le plan de la carrière Mannix mis à jour, « *H – Mannix Pit Plan November 2019_Amendment 1 Markup.pdf* » dans le dossier *DSP2_19-0451.zip*.

Q3 Est-ce que l'entrepreneur peut utiliser des pieux existants dans la carrière pour ce projet?

R3 Non, se reporter à la section 01 11 00 – 1.10 du devis du contrat

Q4 En ce qui a trait au paragraphe 1.3.3.2 – Camping de la section 01 14 00 du devis, où prévoit-on installer l'emplacement de camping et quelles en seront les dimensions?

R4 Se reporter à l'alinéa 1.3.3.2.1 de la section 01 14 00 du devis du contrat. Les dimensions et l'endroit précis seront confirmés par le représentant du Ministère.

Q5 En ce qui a trait aux travaux d'enlèvement et de réinstallation des glissières en béton, quelle méthode est considérée comme acceptable pour le nettoyage du sable d'hiver des accotements? Peut-on simplement passer une niveleuse sur l'accotement et y laisser le sable?

R5 Outre l'article 1.2.2 de la section 33 71 13 du devis du contrat, tous les débris de l'enlèvement des glissières doivent être complètement évacués du site, transportés jusqu'à la carrière Mannix pour y être empilés à l'endroit déterminé par le représentant du Ministère. Tous les coûts associés à ces travaux sont considérés comme des frais accessoires à l'article 5a des prix unitaires – *Glissières en béton préfabriqué – Enlèvement, mise en dépôt et réinstallation des glissières.*

Q6 Pouvez-vous expliquer pourquoi il faut retarder le début ou l'achèvement du segment 4 jusqu'à l'automne 2020? Si l'entrepreneur peut achever les 4 segments avant le 20 juillet 2020, peut-il le faire sans mobilisation additionnelle? Y a-t-il une date d'achèvement qui permettrait une seule mobilisation?

R6 Se reporter aux articles 1.7.6 et 1.7.7 de la section 01 11 00 du devis du contrat.

Les travaux doivent respecter les restrictions prescrites.

(Cette section a été modifiée dans le document « 967-06 - BVP Pavement Rehab - Specifications_Amendment 1_2020-01-29.pdf » qui se trouve dans le dossier DSP2_19-0451.zip)

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.